

Bruxelles, le 5 décembre 2016



Exp.: Rue du Commerce 96, 1040 Bruxelles

Note aux Ordonnateurs

votre courrier du

vos références

nos références

annexe(s)

Digitalisation des dossiers en matière de contentieux

Madame, Monsieur l'Ordonnateur,

Dans le cadre de la digitalisation de nos services, et ce à partir du 1^{er} janvier 2017, nous vous prions de bien vouloir scanner et envoyer tous les documents concernant une saisie sur salaire, une cession de salaire et une médiation de dettes à l'adresse e-mail geschillen-contentieux@persopoint.be.

PersoPoint traitera et archivera uniquement encore les documents digitaux. Les documents en version papier ne seront, de ce fait, plus acceptés.

Pour des raisons d'ordre pratique, veuillez n'envoyer qu'un dossier par mail en veillant à toujours mentionner le nom et le numéro de matricule de la personne concernée dans le champ affecté à l'objet du message.

Bien à vous

Liliane Verreyen
Responsable PersoPoint